

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 10 février 2017, 19h30**, à la salle communautaire sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents :**

Messieurs Michel Longtin, Noël Picard et Daniel Berthiaume.

**Sont absents avec motivation :**

Madame Doris Larose, messieurs Gaëtan Lalande et Gilles Payer.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance régulière**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2017
- 2. Finances**
  - 2.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de janvier 2017
  - 2.2. Rapport des salaires et autres dépenses – janvier 2017
  - 2.3. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 26 janvier 2017
- 3. Mine lac à la Loutre**
- 4. Période de questions**
- 5. Département de l'Administration**
  - 5.1. Correspondance- Annexe III
  - 5.2. Ristourne Mutuelle municipalités du Québec
  - 5.3. Dossier vente pour taxes
  - 5.4. Cession de parties de terrains : 262, chemin Tour-du-Lac et 103, chemin de l'Érable
  - 5.5. UMQ, programmes d'assurances des OBNL
- 6. Département de l'Hygiène du milieu**
  - 6.1. Compte rendu du département
- 7. Département des Travaux publics**
  - 7.1. Compte rendu du département
  - 7.2. Avis de motion pour règlements d'emprunt pour financer les chemins du Lac Doré Nord et chemin Preston selon l'accord de principe du programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- volet II –
  - 7.3. Lancement d'un appel d'offres pour travaux d'ingénierie de laboratoire pour les chemins Lac-Gagnon Ouest et rue principale
  - 7.4. Lancement d'un appel d'offres pour des travaux d'ingénierie pour la réfection quatre projets de réfection de chemins Preston, Lac-Doré Nord, Grande-Baie et Pointe-à-Baptiste-Camille Poliquin-Programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet II
  - 7.5. Entretien du réseau local I et II (PAERRL)
  - 7.4. Résultats ouverture de soumissions camion ¾ tonnes
  - 7.5. Mise en vente du camion Tundra

**8. Département de la Sécurité publique**

- 8.1. Compte rendu du département
- 8.2. Résultat ouverture de soumissions 2016-14- Appel d'offres camion VUS- Premiers répondants
- 8.3. Nouvel appel d'offres sur invitation pour acquisition d'un VUS- premiers répondants et pour le service d'Urbanisme
- 8.4. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement
- 8.5. Démission d'un pompier/ premier répondant
- 8.6. Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

**9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**

- 9.1. Compte rendu du département
- 9.2. Adoption du règlement 2017-01 relatif à la vidange des fosses de rétention et des fosses septiques
- 9.3. Nomination de Mme Chelsea Archambault, personne désignée à « L'entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau »

**10. Département des Loisirs, de la culture et du tourisme**

- 10.1. Compte rendu des loisirs, de la culture et du tourisme
- 10.2. Demande de subvention « Pêche en herbe »- 27 janvier 2018 et ensemencement des lacs
- 10.3. Demande d'une aide financière pour des projets locaux ou régionaux- Journée nationale du sport et de l'activité physique
- 10.4. Politique de gratuité location équipement sportif
- 10.5. Dons aux associations- Féeries du chevreuil
- 10.6. Panneaux d'affichage- Club de motoneige Les Maraudeurs
- 10.7. Entente édition 2017- Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon
- 10.8. Commandite Centraide Outaouais- Napperons déjeuner des maires

**11. Département du Service à la collectivité**

**12. Varia**

- 12.1. Regroupement pour un Québec en santé

**13. Fin de la plénière**

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

<b>2017-02-18296</b> <b>Ouverture de la séance</b>
---

Il est résolu

D'ouvrir la séance à 19h30.

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**2017-02-18297**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les variés ouverts.

**ADOPTÉE.**

**1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux**

**2017-02-18298**  
**Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2017 soit exemptée et que ce dernier soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE.**

**2. FINANCES :**

**2.1 Lecture et adoption des comptes**

**2017-02-18299**  
**Adoption des comptes- janvier 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 janvier 2017, pour un montant total de 124 786.92\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20050 à 20139. Les chèques 20020 et 20129 étant annulés.
- Les paiements directs # 500003 à #500005.
- Prélèvements # 4301 à 4318.

**QUE,**

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 199.40\$, soient également approuvés ;

**QUE,**

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

**ADOPTÉE.**

## **2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier 2017, pour une dépense totale de 44 169.36\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Diné, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 26 janvier 2017**

**2017-02-18300**

**Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 26 janvier 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le rapport des revenus et dépenses, au 26 janvier 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**ADOPTÉE.**

## **3. MINE LAC À LA LOUTRE**

## **4. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

## **5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

### **5.1 Correspondance**

Le détail de la correspondance du mois de janvier 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de février 2017* »

### **5.2 Ristourne MMQ- Assurance municipale**

**2017-02-18301**

**Ristourne Mutuelle des municipalités du Québec**

**Attendu** le rapport financier de La Mutuelle des municipalités du Québec nous informant d'une ristourne de 4802\$ pour l'année 2017;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte ladite ristourne d'assurance, à la réserve d'assurance, compte numéro 59-13140.

**ADOPTÉE.**

### 5.3 Dossier vente pour taxes : autorisation de vente d'immeubles

**2017-02-18302**

**Dossier vente pour taxes : autorisation de vente d'immeubles**

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 8 juin 2017, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est **résolu** à l'unanimité

#### **QUE**

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que madame Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE.**

### 5.3 (2)

**2017-02-18303**

**Dossier vente pour taxes pour autoriser le secrétaire-trésorier ou représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Duhamel peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2017-02-18296;

**ATTENDU QUE** ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est **résolu** à l'unanimité

#### **QUE,**

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise madame Claire Dinel, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2017 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE.**

#### **5.4 Cession de terrains : 262, chemin Tour-du-Lac et 103, chemin de l'Érable**

**2017-02-18304**

**Cession de parties de terrains : 262, chemin Tour-du-Lac et 103, chemin de l'Érable**

**ATTENDU QUE** le propriétaire M. Turcotte souhaite céder une partie de terrain situé au 103, ch. de l'Érable, laquelle empiète sur le chemin Tour-du-Lac;

**ATTENDU QUE** le terrain adjacent à la propriété du 103, chemin de l'Érable, appartenant à madame Josée Lapierre soit le 262, chemin Tour-du-Lac est dans la même situation et souhaite également céder une partie de son lot;

**ATTENDU QUE** les frais d'arpentage et de notaire seront aux frais de la Municipalité;

Il est **résolu** à l'unanimité

De mandater monsieur David Pharand, maire et madame Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats notariés pour les parties de lot des deux terrains cités en rubrique.

**ET QUE,**

Le plan projet de la description technique et certificat de piquetage est annexé au dossier.

**ADOPTÉE.**

#### **5.5 UMQ, programmes d'assurances des OBNL**

**2017-02-18305**

**UMQ, programmes d'assurances des OBNL**

**CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Ce Conseil autorise la municipalité de Duhamel à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition

d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

**QUE,**

Ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OSBL-0102266	Club de l'âge D'Or de Duhamel	1890, rue Principale
OSBL-0100856	Club de ski et de raquette du Lac Gagnon inc. (SKIRA)	4960 Chemin de la Grande-Baie
OSBL-0100949	Association Chasseur Pêcheur Duhamel	1855, rue Principale
OSBL-0100956	Association des propriétaires du lac Gagnon (APLG)	C.P. 354

**ADOPTÉE.**

**6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.1 Compte rendu – Hygiène du milieu**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

**7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 Compte rendu – Travaux publics**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux travaux publics.

**7.2 Avis de motion pour règlements d'emprunt pour financer la réfection des chemins du Lac Doré Nord et chemin Preston selon l'accord de principe du programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- volet II**

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Noël Picard que des règlements d'emprunt pour le financement de la réfection des chemins Lac-Doré Nord et chemin Preston inclus dans le programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet II soient adoptés lors d'une assemblée subséquente. Il y aura dispense de lecture.

**7.3 Lancement d'un appel d'offres pour des travaux d'ingénierie de laboratoire pour le chemin Lac-Gagnon Ouest et rue Principale- Programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet I**

<b>2017-02-18306 Lancement d'un appel d'offres pour des travaux d'ingénierie de laboratoire pour le chemin Lac-Gagnon Ouest et rue Principale- Programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet I</b>
--

**ATTENDU** l'approbation du ministère des Transports concernant la réfection du chemin Lac-Gagnon Ouest et rue Principale dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet I en date du 9 novembre 2016;

**ATTENDU** la nécessité d'engager une firme d'ingénierie pour des travaux de laboratoires;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

D'aller en appel d'offres pour engager une firme d'ingénierie pour les travaux de laboratoire en lien avec la surveillance des travaux.

**ADOPTÉE.**

**7.4 Lancement d'un appel d'offres pour des travaux d'ingénierie pour la réfection de quatre projets de réfection de chemins Preston, Lac-Doré Nord, Grande-Baie et Pointe-à-Baptiste-Camille Poliquin- Programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet II**

**2017-02-18307 Lancement d'un appel d'offres pour des travaux d'ingénierie pour la réfection de quatre projets de réfection de chemins Preston, Lac-Doré Nord, Grande-Baie et Pointe-à-Baptiste-Camille Poliquin- Programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL) volet II**

**ATTENDU** les accords de principe du ministère des Transports reçus dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- volet II pour les chemins Preston et Lac-Doré Nord;

**ATTENDU** les projets présentés pour les chemins de la Grande-Baie, Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin en attente d'une réponse du Ministère;

**ATTENDU** la nécessité de faire préparer des plans et devis et de faire assurer la surveillance des travaux par un ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **résolu** à l'unanimité

D'aller en appel d'offres pour obtenir les services d'une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour les quatre projets de réfection de chemins cités en rubrique soumis au ministère des Transports dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- volet II.

**ADOPTÉE.**

**7.5 Entretien du réseau local I et II (PAERRL)**

**2017-02-18308  
Entretien du réseau local 1 et 2 (PAERRL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2016;



**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la subvention est de 103 321 \$;

**CONSIDÉRANT** les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la Municipalité informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au PAERRL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2016 est de trois cent dix-huit mille, cinq cent trente-cinq dollars (318 535\$) dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée;

**QUE,**

la Municipalité de Duhamel informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

**ADOPTÉE.**

#### **7.6 Résultats de l'ouverture de soumissions camion ¾ tonnes**

**2017-02-18309**

**Résultats de l'ouverture de soumissions camion ¾ tonnes**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule de type camion ¾ tonnes, diesel pour le département de la voirie;

**ATTENDU QUE** sur cinq concessionnaires invités, quatre ont soumissionné ;

**ATTENDU QUE** deux des quatre soumissions reçues sont conformes au devis de la municipalité de Duhamel selon les critères de l'appel d'offres à l'exception du poids PNBV qui dépassent de 490 KG le poids demandé par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les quatre soumissions font état du même poids PNBV à 4490 KG;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil acceptent le poids PNBV du véhicule cité en rubrique;

**ATTENDU QUE** les prix soumis des quatre soumissionnaires avec taxes sont respectivement de :

➤ <b>Carle Ford Inc.</b>	<b>51 500.00\$</b>
➤ <b>Buckingham Chevrolet/Buick/GMC</b>	<b>59 775.50\$</b>
➤ <b>Alliance Ford</b>	<b>51 804.29\$ (non-conforme)</b>
➤ <b>Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée</b>	<b>54 808.58\$ (non-conforme)</b>

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

La plus basse des soumissions soit retenue, soit Carle Ford Inc. pour l'achat du véhicule Ford F-250 au coût de quarante quatre mille sept cent quatre vingt douze dollars (44 792,36\$) plus taxes, soit cinquante et un mille cinq cent (51 500,00\$) avec taxes;

**QUE,**

La dépense d'achat du véhicule cité en rubrique soit financé par le fond de roulement sur un terme de 10 ans;

**QUE,**

Monsieur Daniel René, directeur de la Gestion du territoire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document légal pertinent à l'achat du véhicule.

**ADOPTÉE.**

#### **7.7 Mise en vente du camion Tundra**

<b>2017-02-18310</b> <b>Mise en vente du camion Tundra</b>
---

**ATTENDU** le remplacement du Tundra par un camion  $\frac{3}{4}$  tonnes selon la résolution numéro 2017-02-18302;

**ATTENDU** la mise en vente nécessaire du camion Tundra numéro V-50;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil acceptent de mettre le véhicule Tundra en vente au montant minimum de 10K plus taxes applicables.

**ET QUE,**

La Municipalité se réserve le droit de ne retenir ni la plus haute, ni la plus basse des offres d'achat.

**ET QUE,**

Monsieur Daniel René, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la dite vente.

**ADOPTÉE.**

### **8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8.1 Compte rendu – Sécurité publique**

Monsieur David Pharand donne le compte rendu concernant les activités liées à la sécurité publique.

## **8.2 Résultat de l'ouverture des soumissions AOI-2016-14 SI Appel d'offres camion VUS- Premiers répondants**

### **2017-02-18311 Résultat de l'ouverture des soumissions AOI-2016-14-SI Appel d'offres VUS- Premiers répondants**

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres sur invitation AOI-2016-14-SI pour l'acquisition d'un véhicule « du camion VUS- Premiers répondants- 6 cylindres » la municipalité a reçu deux soumissions sur six soumissionnaires invités à savoir;

- **Carle Ford Inc.** 34 377.52\$
- **Les sommets Chevrolet Buick GMC** 46 608.56\$

**ATTENDU QUE** la soumission d'un des deux soumissionnaires n'est pas conforme dû au nombre de 4 cylindres au lieu de 6 cylindres tel que stipulé au devis;

**ATTENDU QUE** le deuxième soumissionnaire a soumis un prix supérieur au budget fixé pour l'acquisition du nouveau véhicule et qu'il est impossible d'y fixer un crochet avant;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation et d'en aviser les soumissionnaires;

Il est **résolu** à l'unanimité

De rejeter l'ensemble des soumissions et de mandater la directrice générale à retourner en appel d'offres sur invitation.

**ADOPTÉE.**

## **8.3 Nouvel appel d'offres sur invitation pour acquisition d'un VUS- premiers répondants et pour le service d'Urbanisme**

### **2017-02-18312 Nouvel appel d'offres sur invitation pour acquisition d'un VUS- premiers répondants et pour le service d'Urbanisme**

**ATTENDU** le rejet de l'ensemble des soumissions tel que stipulé à la résolution numéro 2017-02-18303 ;

**ATTENDU** la réévaluation des besoins du service des premiers répondants pour l'acquisition d'un véhicule de type VUS ;

**ATTENDU** le besoin de changer le véhicule RAV 4 des services Urbanisme et Environnement tel que prévu au plan de remplacement des véhicules de la Municipalité pour 2017 ;

Il est **résolu**

De mandater la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 2 véhicules neufs 2017, Ford Escape, modèle SE, l'un pour les premiers répondants et l'autre pour l'Urbanisme et Environnement selon les besoins spécifiques de chacun des départements.

**ADOPTÉE.**

**8.4 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement**

**Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement**

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Daniel Berthiaume qu'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement sera adopté lors d'une assemblée subséquente. Il y aura dispense de lecture.

**8.5 Démission d'un pompier/ premier répondant**

**2017-02-18313  
Démission d'un pompier/ premier répondant**

**ATTENDU** la démission de monsieur Michel Carrière à titre de pompier et premier répondant ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil acceptent la démission de monsieur Michel Carrière, à titre pompier et premier répondant ;

**ET QUE,**

Les membres du Conseil acheminent une lettre de remerciement à monsieur Carrière pour son travail effectué au sein de la municipalité de Duhamel.

**ADOPTÉE.**

**8.6 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

**2017-02-18314  
Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

L'entente de la Croix-Rouge soit renouvelée avec la Société canadienne de la Croix Rouge en date du 1<sup>er</sup> mai au montant de 160\$ pour un an.

**ADOPTÉE.**

## **9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **9.1 Compte rendu – Urbanisme et environnement**

### **9.2 Adoption du règlement 2017-01 relatif à la vidange des fosses de rétention et des fosses septiques**

<b>2017-02-18315</b>	<b>Adoption du règlement 2017-01 relatif à la vidange des fosses de rétention et des fosses septiques</b>
----------------------	---

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C-47.1) prévoit, à l'article 19 ce qui suit : « Toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement. »;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont la responsabilité d'appliquer le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) et que celui-ci prévoit des fréquences pour la vidanges des fosses de rétentions et des fosses septiques, selon la catégorie d'usage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C-47.1) prévoit, à l'article 25.1 ce qui suit : « Toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement. (...) »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge à propos de prévoir des règles en matière de moyen de contrôle afin de s'assurer que les vidanges soient effectuées dans les délais requis;

**CONSIDÉRANT QUE** ces règles visent à assurer un suivi serré quant au respect des échéances pour la vidange des fosses de rétentions et des fosses septiques, et ce, afin de préserver la qualité de l'environnement et la santé de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion relatif au présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 6 janvier 2017 ;

**PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement suivant :**

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

## **ARTICLE 2 – TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitule « *Règlement relatif à la vidange des fosses de rétentions et des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Duhamel – (DUHAMEL 2017-01)* ».

## **ARTICLE 3 – IMMEUBLE ASSUJETTI**

Le présent règlement s'applique à toute résidence isolée située sur le territoire de la Municipalité de Duhamel desservie par une fosse de rétention ou une fosse septique.

## **ARTICLE 4 – DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- Eaux ménagères :** Les eaux de cuisine, de salle de bain, de buanderie et celles d'appareils autres qu'un cabinet d'aisances.
- Eaux usées :** Les eaux provenant d'un cabinet d'aisances combinées aux eaux ménagères.
- Entrepreneur :** Toute personne physique ou morale qualifiée qui effectue la vidange et le transport des boues de fosses septiques et de fosses de rétention vers un site de disposition des boues approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Fosse de rétention :** Un réservoir étanche destiné à emmagasiner les eaux d'une toilette à faible débit, d'une toilette chimique ou les eaux ménagères avant leur vidange.
- Fosse septique :** Un système de traitement primaire constitué d'un réservoir destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères.
- Fonctionnaire désigné :** Tout employé de la municipalité désigné pour l'application du présent règlement.
- Propriétaire :** le propriétaire en titre d'une résidence isolée desservie par une fosse de rétention ou par une fosse septique.
- Résidence isolée :** Une habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant 6 chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement; est assimilé à une résidence isolée tout autre bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées et dont le débit total quotidien est d'au plus 3 240 litres.

## **ARTICLE 5 – FRÉQUENCE DES VIDANGES**

Les fosses de rétentions et les fosses septiques desservant les immeubles assujettis doivent être vidangées conformément aux fréquences établies par le

*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r-22):*

- a) Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans;
- b) Une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière, soit pour un maximum de 180 jours par année, doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans;
- c) Toute fosse de rétention doit être vidangée de sorte à éviter le débordement des eaux de cabinet d'aisances qui y sont déposées.

#### **ARTICLE 6 – CHANGEMENT AFFECTANT LA FRÉQUENCE DES VIDANGES**

Le propriétaire doit aviser la Municipalité de tout changement affectant la fréquence des vidanges établies en lui transmettant, dans les trente (30) jours suivant la survenance du changement, une déclaration écrite comprenant les éléments suivants :

- a) Nom et prénom du propriétaire;
- b) Adresse de l'immeuble visé par le changement;
- c) Description du changement affectant la fréquence (utilisation à l'année ou de façon saisonnière);
- d) Date de la survenance du changement;
- e) Date de la déclaration;
- f) Signature du propriétaire.

#### **ARTICLE 7 – PREUVE DE VIDANGE**

Le propriétaire doit faire parvenir, par tout moyen, une preuve que la vidange a été effectuée conformément aux fréquences établies au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année pendant laquelle une vidange est requise.

Cette preuve est constituée d'une copie de la facture de l'entrepreneur qui a effectué la vidange de la fosse, qui indique le nom et l'adresse du propriétaire, ainsi que la date et l'adresse où la vidange a été réalisée.

#### **ARTICLE 8 – DISPOSITION PÉNALE**

Le fonctionnaire désigné est autorisé, en cas du non-respect des dispositions prévues au présent règlement, à délivrer tout constat d'infraction et à signer tout document requis afin de donner plein effet aux objectifs poursuivis, à savoir la préservation de la qualité de l'environnement et la santé des citoyens.

#### **ARTICLE 9 – INFRACTION ET AMENDES**

Quiconque contrevient à quelques dispositions des articles 6 et 7 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de cinq cent dollars (500 \$) et d'au plus mille dollars (1 000 \$) s'il s'agit d'une personne physique, ou d'une amende minimale de mille dollars (1 000 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive le montant maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) s'il s'agit d'une personne physique, ou de quatre mille dollars (4 000 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

#### **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE.**

#### **9.3. Nomination de Mme Chelsea Archambault, personne désignée à « L'entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau »**

<b>2017-02-18316 Nomination de Mme Chelsea Archambault, personne désignée à « l'entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau »</b>
---

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Madame Chelsea Archambault, inspectrice en environnement et éco-conseillère soit la personne désignée pour « l'entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau ».

**ADOPTÉE.**

### **10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

#### **10.1 Compte rendu – Loisirs, culture et tourisme**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme.

#### **10.2 Demande de subvention : Pêche en herbe**

<b>2017-02-18317 Demande de subvention : Pêche en herbe</b>
---

**CONSIDÉRANT QUE** le lac de la Ferme est un lieu privilégié pour la pêche;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accroître la relève de pêcheurs dans la Municipalité en offrant un programme d'initiation aux jeunes de 9 à 12 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**une activité de pêche blanche aura lieu dans le cadre de l'activité des Féeries du Chevreuil le 27 janvier 2018 ;



Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice en loisir, culture et tourisme à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la Faune du Québec afin d' accroître les initiés à la pêche blanche lors de l'activité des Féeries du Chevreuil qui se tiendra le 27 janvier 2018.

**ADOPTÉE.**

**10.3 Demande d'une aide financière pour des projets locaux ou régionaux- Journée nationale du sport et de l'activité physique**

**2017-02-18318**

**Demande d'une aide financière pour des projets locaux ou régionaux- Journée nationale du sport et de l'activité physique**

**ATTENDU** un financement disponible dans le cadre du programme de la journée nationale du sport et de l'activité physique;

**ATTENDU QU'**une augmentation des activités sportives au sein de la Municipalité est effective;

**ATTENDU** la nécessité d'acheter du nouvel équipement sportif;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron à présenter une demande de financement dans le cadre du programme de la journée nationale du sport et de l'activité physique;

**ET QUE,**

Madame Martine Caron soit autorisée à acheter de l'équipement sportif et à signer tout document nécessaire à la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE.**

**10.4 Politique de gratuité de location d'équipement sportif**

**2017-02-18319**

**Politique de gratuité de location d'équipement sportif**

**ATTENDU QU'**une subvention dans le cadre du programme « Découverte » de Loisirs, sports Outaouais au montant de 1000\$ sera octroyée à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le montant cité en rubrique doit servir à la réalisation d'un projet visant la découverte d'une ou de plusieurs activités sportives ou de plein air pour la population ;

**ATTENDU QUE** l'offre d'activité est préférablement offerte gratuitement à la population et que c'est le souhait de la Municipalité d'offrir de l'équipement sportif en location gratuite;

**ATTENDU QUE** l'inventaire d'équipement sportif de la Municipalité doit être renouvelé ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la politique de gratuité de location d'équipement sportif fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite ;

**Et QUE,**

Les membres du Conseil adoptent la politique de gratuité de location d'équipement sportif telle que présente en annexe ;

**Et QUE,**

Les membres du Conseil autorisent l'achat d'équipement sportif, soit des tubes et bâtons de ski au montant de 1000\$ en contrepartie de la subvention reçue du programme « Découverte » de Loisirs, sports Outaouais.

**ADOPTÉE.**

#### **10.5 Dons aux associations- Féeries du Chevreuil**

**2017-02-18320**

**Dons aux associations- Féeries du Chevreuil**

**ATTENDU** l'activité des Féeries du Chevreuil tenue les 28 et 29 janvier dernier ;

**ATTENDU QUE** plusieurs associations se sont mobilisées pour l'organisation et le succès de cette activité citée en rubrique ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil entérinent le versement de dons aux associations suivantes :

- 100\$ par association (Cribble et Whist militaire)
- 400\$ pour pour l'Association des chasseurs et pêcheurs de Duhamel(ACPD)
- 100\$ pour le club Quad Petite-Nation
- 100\$ pour les Maraudeurs
- 100\$ pour le Club Skira

**ADOPTÉE.**

#### **10.6 Panneaux d'affichage- Club de motoneige Les Maraudeurs**

**2017-02-18321**

**Panneaux d'affichage – Club de motoneige Les Maraudeurs**

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-10-18214 concernant l'entente de visibilité sur le pont du Club Les Maraudeurs et Club Quad Petite-Nation (fabrication d'affiches);

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil municipal approuvent les esquisses proposées par le Club de motoneige Les Maraudeurs et des formats d'affiche de 18 X 24 et de 12 X 24 pour la Municipalité qui seront installées au pont qui surplombe la rivière Preston ;

**ET QUE,**

Le paiement de 3500\$ soit autorisé sur présentation des pièces justificatives des coûts de fabrication et d'installation des affiches citées en rubrique.

**ADOPTÉE.**

#### **10.7 Entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017**

**2017-02-18322**

**Demande de mandat de signature d'entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017**

**ATTENDU QUE** Dans le cadre de l'événement JOURS J BMR la municipalité de Duhamel doit mandater la directrice générale à signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, au nom de la municipalité de Duhamel pour une durée de 1 an, soit pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel mandate madame Claire Dinel à signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, au nom de la municipalité de Duhamel, pour 1 an, soit pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

**ADOPTÉE.**

**10.7 (2)**

**2017-02-18323 Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Duhamel pour l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2017 la municipalité de Duhamel doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise madame Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

**ADOPTÉE.**

**10.7 (3)**

**2017-02-18324  
Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Duhamel pour l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017**

**ATTENDU QUE** Dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 la municipalité de Duhamel doit autoriser l'affichage à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise madame Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 à afficher à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Duhamel.

**ADOPTÉE.**

## **10.8 Commandite Centraide Outaouais- Napperons déjeuner des maires**

**2017-02-18325**

**Commandite Centraide Outaouais- Napperons déjeuner des maires**

**ATTENDU QU'**un déjeuner des élus se tiendra le 23 février prochain dans plusieurs restaurants de la région Masson, Anger et Petite-Nation au profit de l'organisme Centraide Outaouais ;

**ATTENDU QUE** des napperons seront imprimés pour cette occasion financés entre autres, par la vente d'espaces publicitaires;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil approuvent l'achat d'un espace publicitaire sur le napperon cité en rubrique pour la catégorie « Partenaire » au coût de 150\$.

**ADOPTÉE.**

## **11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

### **12. VARIA**

#### **12.1 Regroupement pour un Québec en santé**

**2017-02-18326**

**Regroupement pour un Québec en santé**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est **résolu** à l'unanimité

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois ;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**ADOPTÉE.**

### **13. PÉRIODE DE QUESTION**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>2017-02-18327</b> <b>Levée de la séance</b>
---

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la séance soit et est levée à 20h45.

**ADOPTÉE.**

---

David Pharand  
Maire

---

Claire Diné  
Directrice générale

## ANNEXE A

### Politique de location – gratuité

Afin de favoriser un environnement favorable à l'activité physique, la municipalité de Duhamel mettra en location gratuitement vélo, tube, raquettes et dossard pour une période d'une journée. De plus, patins à glace, jeux de palet, fer et pétanque sont en libre service aux différents points d'utilisation.

Si l'utilisateur veut profiter des items en location pour une plus longue période, le coût de location est de:

5 \$ la demi-journée additionnelle pour :

- Une paire de raquettes (cadenas inclus)
- Tube (incluant : une veste de flottaison individuelle, un sifflet et cadenas)
- Vélo (incluant casque et cadenas)

2 \$ pour les dossards.

- Le locateur signataire devra être âgé de 18 ans et plus
- Remplir le formulaire de reconnaissance et d'acceptation de risques
- À défaut de remettre le matériel en retard, les frais usuels de location seront facturés au locateur<sup>1</sup>

- À défaut de remettre le matériel brisé (ne correspondant pas à une usure normale) ou de ne pas retourner le matériel loué, des frais seront facturés au locateur pouvant aller jusqu'à:

- 5 \$ / sifflet
- 20\$ / cadenas
- 25 \$ / dossard
- 150 \$ / paire de raquettes
- 150 \$ / tube
- 200 \$ / vélo enfant
- 500\$ / vélo adulte.

<sup>1</sup>La totalité de cette facture devra être payée en totalité dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Il sera possible de faire les réservations directement au carrefour,  
par courriel : [carrefour.duhamel@mrcpapineau.com](mailto:carrefour.duhamel@mrcpapineau.com)  
Ou encore par téléphone : 819-428-7100 poste : 1611

À défaut de ne pas récupérer le matériel réservé, à moins de raisons extraordinaires, le locateur ne pourra réserver du matériel pour une période d'un an.

\* Lors d'évènements spéciaux, il se pourrait que la politique de gratuité ne soit pas en vigueur.